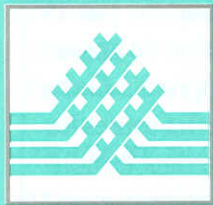


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Département des Politiques d'Emploi et de Formation Professionnelle

Numéro 360 - 13 août 1993

L'APPRENTISSAGE en 1992

Après deux années de stabilité, les entrées en apprentissage diminuent de 1,5 % en 1992 : le nombre de contrats signés s'élève à 130 000, soit 2 000 de moins qu'en 1991. Les 224 000 apprentis en formation représentent ainsi 2,5% des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Toutefois, le flux de premiers contrats signés se maintient, drainant 97 000 jeunes vers la filière. Dans le même temps, la part des jeunes de moins de 16 ans dans les entrées se redresse légèrement, révélant une orientation plus systématique des élèves exclus précocement du système scolaire vers l'apprentissage.

Dans le prolongement direct de la trajectoire scolaire, l'apprentissage reste encore principalement tourné vers la préparation de diplômes de niveau CAP/BEP par des jeunes âgés de 18 ans ou moins, même si les formations de niveau supérieur se développent depuis 5 ans.

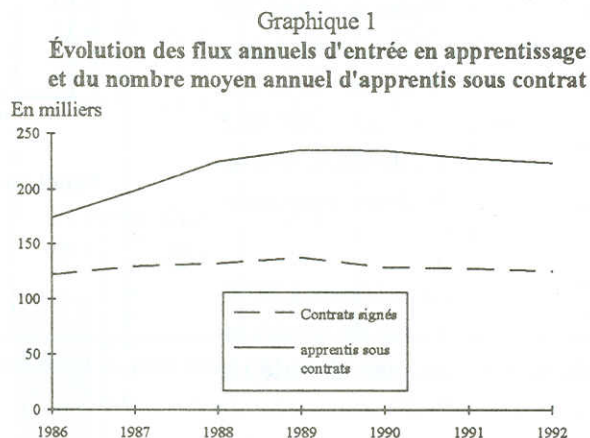
Les entrées en apprentissage diminuent en dépit du maintien du nombre des premiers contrats signés

Après deux années de stabilité, le nombre d'entrées en apprentissage recommence à diminuer en 1992 : 129 600 contre 131 800 un an plus tôt (graphique 1). La baisse de plus de 10 % du nombre des embauches consécutives à la rupture d'un premier contrat ou à la reconduction d'un contrat après échec à l'examen explique l'essentiel de ce recul, révélateur d'une sélectivité accrue de la filière.

En revanche, le nombre de premiers contrats conclus se maintient malgré une évolution démographique peu favorable (recul des classes

d'âge concernées), et alors qu'il déclinait depuis deux ans. Les nouveaux apprentis représentent ainsi les trois quarts des entrées de 1992 (1), soit 97 000 jeunes accueillis. La dégradation de la conjoncture depuis 1990 semble donc n'avoir que peu d'impact sur l'évolution du nombre de contrats d'apprentissage.

(1) - Période allant du 1er avril 1992 au 31 mars 1993.



DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Confirmant les progrès qualitatifs de la filière, le nombre de contrats permettant à des apprentis d'acquiescer une formation complémentaire de même niveau ou de niveau supérieur continue à s'accroître (+ 3 %), signe d'une recherche de compétences élargie de la part des bénéficiaires, mais aussi d'une exigence plus grande des employeurs.

Le développement des enseignements de niveau supérieur au CAP/BEP se ralentit

Depuis 1987, l'ouverture du dispositif à tous les niveaux de l'enseignement technologique s'accompagne d'un développement des enseignements d'un niveau plus élevé que le CAP ou le BEP. Toutefois, l'essor de ces formations nouvelles marque une pause en 1992. Cette stabilisation résulte principalement de la baisse du nombre de contrats préparant à des diplômes de niveau BAC et au-delà, proposés dans le commerce et les services marchands aux entreprises, alors que les formations supérieures industrielles résistent mieux, en particulier dans les secteurs des biens intermédiaires et des biens de consommation. Au total, comme en 1991, les formations nouvelles représentent 8 % des entrées, soit 10 500 places, dont 8 200 pour des préparations au baccalauréat ou au brevet professionnel. Les formations de niveau CAP/BEP suivies par la totalité des non-diplômés, restent donc prépondérantes en 1992.

Bien qu'encore inscrits à 80 % dans une formation de même niveau, les entrants possédant déjà le niveau CAP/BEP sont près de 20 % à suivre un cursus amenant au baccalauréat ou à diplôme d'études supérieures. Par contre, les

formations post-baccalauréat intéressent principalement des jeunes de niveau BAC et au-delà, plus nombreux à être venus à l'apprentissage après une scolarité en lycée professionnel (graphique 2).

Parallèlement, l'âge moyen des bénéficiaires se stabilise alors qu'il avait constamment augmenté au cours des quinze dernières années. Le moindre dynamisme des formations supérieures explique en partie ce retournement car les jeunes qui accèdent à ces formations sont habituellement plus âgés.

Le poids des jeunes de 16 ans ou moins augmente pour les entrées en apprentissage

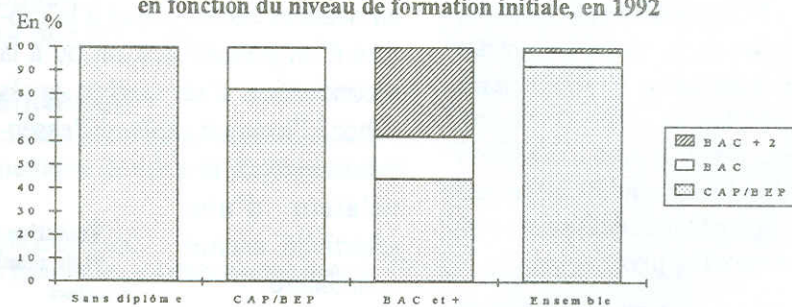
Cependant, on constate surtout une remontée des entrées de jeunes âgés de 16 ans ou moins, 46,5 % des contrats contre 45,6 % en 1991 (tableau 1). Une orientation plus fréquente des élèves précocement exclus du système éducatif vers l'apprentissage favorise l'accroissement du poids des plus jeunes

dans les entrées, et donc également de la part des « fins de scolarité » parmi les bénéficiaires (63 %).

La proportion accrue des plus jeunes n'infléchit pourtant pas la tendance à une élévation du niveau de recrutement des apprentis. Cette hausse concerne en effet toutes les tranches d'âge. Néanmoins, les non-diplômés composent encore un peu moins des deux tiers du public accueilli en 1992. Les jeunes de niveau CAP/BEP et ceux de niveau BAC et au-delà en constituent quant à eux respectivement 33 % et 5 %.

La part des femmes dans les embauches (32 %) augmente dans tous les secteurs hormis le bâtiment, la grande stabilité sectorielle du recours à l'apprentissage n'entrainant pas pour autant un lent mouvement de féminisation des effectifs : la moitié du total dans le commerce ainsi que dans les services financiers et le tiers du total dans les services marchands. Cette proportion demeure, par contre, très faible dans l'industrie (18,1 %) et le bâtiment (1,2 %) (graphique 3)

Graphique 2
Niveau du diplôme préparé par l'apprenti en fonction du niveau de formation initiale, en 1992



Graphique 3
Ventilation des apprentis par sexe selon le secteur d'activité, en 1992

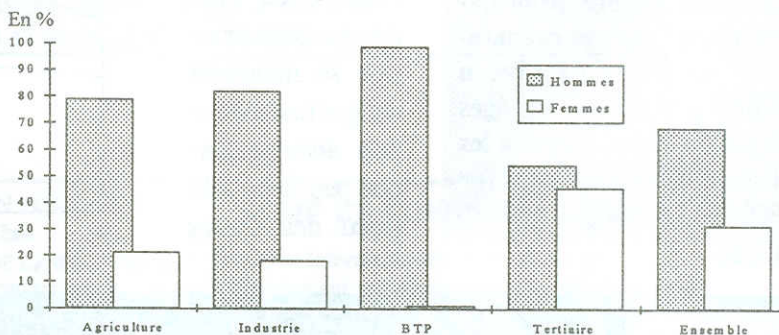


Tableau 1

Les bénéficiaires de contrats ou de déclarations d'apprentissage (récapitulatif 1977-1992) *

En %

	77-78	80-81	85-86	86-87	87-88	88-89	91-92	92-93
SEXE								
Hommes	77,0	76,0	73,4	71,8	71,9	71,1	69,3	68,4
Femmes	23,0	24,0	26,6	28,2	28,1	28,9	30,7	31,6
TRANCHE D'AGE								
16 ans ou moins	80,1	77,4	64,4	62,1	56,0	54,6	45,6	46,5
17 ans	16,0	17,7	22,4	22,4	22,8	21,9	20,3	19,9
18 ans ou plus	3,9	4,9	13,2	15,5	21,2	23,5	34,1	33,6
TYPE DE CONTRAT								
1er CAP			90,0	90,2	87,5	85,3	79,3	79,3
2ème CAP ou form. compl.			4,6	5,3	7,2	8,2	13,3	14,0
Renouvel. après rupture			5,4	4,5	5,3	6,5	7,4	6,7

* Les données concernant les 89-90 et 90-91 ne figurent pas dans ce tableau à la suite d'une rupture de série due à une modification des documents de suivi statistique.

Tableau 2

Les employeurs utilisateurs de contrats ou de déclarations d'apprentissage (récapitulatif 1977-1992) *

En %

	77-78	80-81	85-86	86-87	87-88	88-89	91-92	92-93
TAILLE D'ÉTABLISSEMENT								
0 salarié))))	13,0	12,4	19,2	18,5
1 à 4 salariés) 64,2) 60,8) 63,6) 61,8	49,5	48,8	40,1	40,3
5 à 10 salariés	15,0	18,1	22,1	23,5	21,4	21,7	19,8	20,2
Plus de 10 salariés	20,8	21,1	14,3	14,7	16,1	17,1	20,9	21,0
SECTEUR D'ACTIVITE								
Agriculture							1,4	1,3
Industrie	20,0	20,1	21,0	21,2	20,8	20,2	19,6	19,1
dont : produits alimentaires	10,7	11,9	14,7	14,3	13,8	13,0	11,3	11,3
BTP	23,8	22,9	18,0	16,8	18,2	18,1	19,6	19,0
Tertiaire	56,2	57,0	61,0	62,0	61,0	61,7	59,4	60,6
dont :								
Commerce détail alimentaire	9,4	10,5	11,9	10,8	10,8	9,7	7,9	7,5
Commerce détail non alimentaire	9,8	9,9	10,6	11,7	12,0	12,7	12,8	13,2
Réparation et commerce de l'automobile	15,2	13,5	11,4	11,7	11,6	11,0	10,5	11,0
Hôtels, cafés, restaurants	7,8	9,1	12,9	13,5	13,0	13,9	13,1	13,8
Services march. aux particuliers	11,3	11,1	11,5	11,6	11,3	10,7	11,2	11,3
SECTEUR CONSULAIRE								
Métiers	62,4	65,1	63,9	61,9	60,9	57,3	59,7	58,8
Commerce et industrie	37,6	34,9	36,1	38,1	39,1	42,7	36,5	37,3
Agriculture							3,5	3,5
Transports							0,3	0,4

* Les données concernant les 89-90 et 90-91 ne figurent pas dans ce tableau à la suite d'une rupture de série due à une modification des documents de suivi statistique.

Tableau 3
Caractéristiques comparées des trois contrats de formation en alternance

	Contrats de qualification	Contrats d'adaptation	Contrats d'apprentissage
	1992	1992	1/4/1992 à 31/3/93
<u>LES BENEFICIAIRES</u>			
SEXE			
Hommes	52,8	61,4	68,4
Femmes	47,2	38,6	31,6
TRANCHE D'AGE			
16 ans ou moins	1,5	0,1	46,5
17 ans	3,0	0,6	19,9
18 ans	8,4	2,7	14,0
19 ans	12,7	6,3	8,6
20 ans	16,3	11,6	5,0
21 ans	16,7	15,1	2,7
22 ans	13,5	16,4	1,5
23 ans	10,9	16,8	0,9
24 ans	8,3	15,1	0,5
25 ans	6,0	11,1	0,3
Plus de 25 ans	2,7	4,2	0,1
NIVEAU DE FORMATION			
Niveaux I et II	2,1	6,4	0,1
Niveau III	11,0	18,8	0,8
Niveau IV	27,1	20,0	3,8
Niveau V	46,8	47,4	33,6
Niveau Vbis	4,9	2,3	7,0
Niveau VI	8,1	5,1	54,7
SITUATION A L'EMBAUCHE			
Fin de scolarité	29,8	13,8	63,2
Fin d'apprentissage	9,5	2,6	16,3
Fin de contrat qual./adap.))	0,9
Fin de SIVP) 2,6) 1,4	0,7
Fin de CES (ou TUC)))	0,4
Fin d'autre stage) 6,7) 4,0	1,6
Fin de service national	4,4	11,0	
Salarié	15,9	25,8	1,1
Demandeur d'emploi	22,6	35,1	1,6
Autre situation	8,5	6,3	13,4
<u>LES EMPLOYEURS</u>			
SECTEUR D'ACTIVITE			
Agriculture	1,5	0,6	1,3
Industrie	19,3	36,8	19,1
BTP	9,3	5,9	19,0
Tertiaire marchand	65,3	55,7	60,3
Tertiaire non marchand	4,6	1,0	0,3
<u>LES CONTRATS</u>			
DUREE DU CONTRAT			
6 mois ou moins	4,8	26,1)
7 à 11 mois	8,7	4,4) 1,4
12 mois	21,0	12,3	13,6
13 à 23 mois	21,0	0,1	6,3
24 mois	44,5		72,7
Plus de 24 mois			6,0
Contrat à durée indéterminée (CDI)		57,1	

Sur l'année, l'écart d'âge et de niveau de formation entre les sexes évolue peu. Les hommes restent plus jeunes et moins qualifiés : 50 % sont âgés de 16 ans ou moins et 65 % sont non-diplômés contre respectivement 39 % et 55 % pour les femmes (graphique 4). Cette différenciation s'explique par une scolarisation plus prolongée des femmes dans l'enseignement général. Au plan des diplômes préparés, l'écart entre les sexes subsiste mais fortement atténué : 8 % des hommes suivent un cursus de niveau supérieur au CAP/BEP contre 10 % des femmes.

Six apprentis sur dix sont formés par des entreprises du secteur des métiers

En retrait durant les années quatre-vingt, la part du secteur artisanal dans les embauches d'apprentis se stabilise depuis trois ans. La hausse des recrutements opérés par les entrepreneurs individuels explique en grande partie cette consolidation. Les employeurs du secteur des métiers engagent ainsi 59 % des apprentis en 1992, contre 37 % pour les employeurs affiliés aux chambres de commerce et d'industrie. Les contrats relevant de l'agriculture et du secteur des trans-

ports, peu nombreux, engendrent 4 % des entrées.

Sur la même période, la ventilation des emplois par grands secteurs d'activités reste pratiquement inchangée. En 1992, les embauches du secteur tertiaire résistent un peu mieux (61 % du total), tandis que les recrutements de l'industrie et du bâtiment se tassent légèrement (38 % de l'ensemble) (tableau 2).

L'apprentissage reste une filière de formation en alternance très spécifique

En dépit d'un volume d'entrées de plus en plus comparable, d'un alignement du régime de rémunération et d'un recouvrement partiel des formations dans certaines branches avec le contrat de qualification (17 000 jeunes en contrats de qualification ont été formés en centre de formation d'apprentis pour l'année scolaire 1992-1993) (2), la comparaison entre l'apprentissage et les contrats d'insertion en alternance en 1992 confirme les spécificités de chaque formule (3).

L'apprentissage s'inscrit dans le prolongement direct de la trajectoire scolaire et accueille des bénéficiaires plus jeunes et moins quali-

fiés : 80 % ont 18 ans ou moins et deux sur trois sont non-diplômés. En revanche, les contrats d'insertion en alternance accompagnent l'entrée sur le marché du travail de bénéficiaires plus âgés et mieux formés : 80 % ont 18 ans et plus et deux sur cinq sont de niveau BAC et au-delà.

L'apprentissage reste, par ailleurs, très ancré dans le secteur de l'artisanat. Quatre embauches d'apprentis sur cinq sont réalisées par des établissements de 10 salariés ou moins alors que les établissements de 10 salariés et plus concluent la moitié des contrats de qualification et 80 % des contrats d'adaptation en 1992.

Le positionnement sectoriel des employeurs est également pour partie différent. La prédilection des entrepreneurs du bâtiment ou de l'hôtellerie-restauration pour l'apprentissage se confirme alors que les employeurs des industries lourdes et des services marchands aux entreprises ont une préférence pour les contrats de qualification et d'adaptation.

Enfin, les passages d'une filière de formation en alternance à une autre restent peu importants. La proportion d'apprentis embauchés à la sortie de contrats d'insertion en alternance demeure inférieure à 1 % du total, tandis que la part des apprentis dans les entrées en contrats de qualification et d'adaptation stagne respectivement à 10 % et 3 % du total.

Camille GREZARD.

(2) - Cf Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Évaluation et de la Prospective, 1992, «Les centres de formation d'apprentis en 1991-1992», Note d'Information n° 92.47.

(3) - Voir sur ce point LHOTEL H. et MONACO A., 1993, «Regards croisés sur l'apprentissage et les contrats de qualification», Formation-Emploi, n°42, avril-juin, p.33-45.

Graphique 4
Ventilation des bénéficiaires de contrats d'apprentissage par sexe et tranche d'âge, en 1992

